

INFO

Lettre de la commission
locale d'information auprès
des centrales nucléaires
de **Paluel** et **Penly**

DOSSIER

NOUVELLE CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'IODE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

P4 à 6



ZOOM

Bilan de l'état des installations
nucléaires

P3

BON À SAVOIR

Les inspections inopinées :
à quoi cela sert ?

P7

ÇA S'EST PASSÉ

Les actualités
de la CLIN

P8



3 questions à...

**Jean-Louis Chauvensy,
président de la Clin**

1/ Une nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode a été lancée à destination des habitants résidant dans un rayon de 0 à 10 km autour des deux centrales. Quel est votre rôle dans cette campagne ?

La Clin est associée en tant que relais d'information de cette nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode, organisée par la Préfecture. Notre rôle est d'utiliser tous les moyens pour communiquer à l'ensemble des habitants. Le Clin infos en est un. Vous trouverez les informations à retenir pour bien comprendre cette campagne. Nous cherchons toujours à faire mieux, pour toucher tous les publics. Je rappelle qu'il est possible de nous contacter via notre site internet, d'assister à notre réunion publique d'information annuelle pour poser des questions mais aussi d'interpeller les élus des communautés de communes. Ils sont nombreux à siéger au sein de la Clin.

2. Vous avez participé à un voyage d'étude au Japon (lire page 8). Que retenez-vous ?

Ce voyage était organisé par l'Association nationale des comités et commissions locales d'information. J'y allais pour chercher des informations. Ce fut riche : nous avons rencontré des maires, une association locale, visité deux centrales nucléaires, celle de Fukushima et celle de Onagawa située au plus près de l'épicentre. Nos interlocuteurs sont revenus sur ce qu'il s'était passé à Fukushima, en toute transparence. Je retiens deux choses, d'abord l'importance de bien communiquer, en amont. La transmission des informations a mal fonctionné pendant l'accident. Et le deuxième élément est de bien se préparer. Pour cela, les exercices obligatoires, menés dans les centrales, sont des actions importantes que l'on doit penser au plus près de la réalité.

3. Quels vont être vos principaux rendez-vous en cette fin d'année 2024 ?

La journée de la résilience le 13 octobre, puis notre réunion publique prévue le 16 octobre vont ponctuer cette fin d'année 2024. Nous allons poursuivre notre travail sur d'autres sujets, notamment la préparation de la 4^e visite décennale pour les réacteurs de Paluel et Penly (lire le Clin infos 18). Nous allons suivre de près le chantier de l'EPR2 à Penly qui devrait obtenir le feu vert de l'ASN fin 2024 ou début 2025. Nous serons sur place pour participer aux commissions techniques et voir l'avancée du projet au plus près.

PRÉSENTATION de la Clin

(commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly)

LA Clin, C'EST :

Une **Commission** qui se doit d'informer en toute transparence les publics sur les activités des centrales nucléaires de Paluel et Penly et notamment les populations habitant dans le périmètre de protection, soit 20 kilomètres autour de chaque centrale.

Un **Lieu d'échange et de débats** entre les exploitants EDF de Paluel, de Penly, la société civile et avec le concours de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui se retrouvent régulièrement pour réfléchir, se concerter et répondre aux interrogations.

Une entité **Indépendante**, rattachée au Département de la Seine-Maritime.

Un comité chargé de travailler sur des questions relatives à la sûreté Nucléaire, la radioprotection et l'environnement et qui rend public le résultat de ses travaux.

LA Clin RASSEMBLE :

-  Des élus
-  Des représentants d'associations de protection de l'environnement
-  Des personnes qualifiées et des représentants du monde économique
-  Des représentants des organisations syndicales



Clin Paluel-Penly - Hôtel du Département,
quai Jean-Moulin CS 56101 - 76101 Rouen CEDEX
clin.paluel.penly@seine maritime.fr - 0232816870
www.clin76.fr

Directeur de la publication: Jean-Louis Chauvensy
Dépôt légal à parution: ISSN n° 2015-2077
Création: le Perroquet Bleu
Réalisation: image à la française
Crédit photo et illustration: Clin 76, Adobe Stock
Clin info réalisé avec le concours financier de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime.

ZOOM L'état des installations nucléaires de Paluel et Penly jugé satisfaisant

Chaque année, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) publie un bilan de l'état de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de l'environnement des installations nucléaires en France.

Bilan : Paluel et Penly ont un bon niveau de sûreté.

Comment est dressé l'état des installations nucléaires ?

C'est un travail de synthèse sur les 3 thématiques principales que sont la sûreté, la radioprotection et l'environnement. Il reprend toute l'action des inspecteurs de l'ASN réalisée sur les centrales en un an. Nous prenons en compte les déclarations d'événements significatifs fournies par l'exploitant. En moyenne, nous en traitons une trentaine à Penly, et une cinquantaine à Paluel. Nous menons aussi un contrôle en tant qu'inspection du travail, qui rentre aussi en compte dans notre évaluation.



Centrale nucléaire de Paluel

✓ POINTS POSITIFS

1. **Sûreté nucléaire** : performances satisfaisantes.
2. **Radioprotection** : bonne maîtrise de la propreté radiologique des installations et de la tenue des chantiers à enjeu dosimétrique.
3. **Protection de l'environnement** : résultats satisfaisants en matière de surveillance environnementale et réduction des rejets de gaz appauvrissant la couche d'ozone.

 **POINTS D'AMÉLIORATION** : la configuration des circuits, le contrôle commande, le déploiement du matériel de crise en situation d'urgence, l'organisation du site en phase travaux et la gestion des déchets de matières dangereuses.

 **POINTS D'AMÉLIORATION** : vigilance sur la qualité de la préparation des activités et des documents associés notamment aux activités d'exploitation courante (essais périodiques, lignages, etc.), progression dans la prise en compte des facteurs sociaux, organisationnels et humains.

EPR2 de Penly :

EDF a déposé une demande d'autorisation de création auprès du ministère en charge de la sûreté nucléaire qui est actuellement en cours d'instruction par l'ASN. La conception du réacteur EPR 2 est plus avancée que ne l'était le réacteur EPR de Flamanville au même stade, ce qui est positif. Néanmoins, l'ASN attire l'attention sur la maîtrise de la qualité de la construction et des fabrications, car le calendrier fait peser une pression importante sur les acteurs industriels. D'autre part, ces réacteurs ayant vocation à être toujours en service en 2100, il est nécessaire de prendre en compte le changement climatique et l'augmentation des températures dans le programme de réalisation.

Et au niveau national ?

L'ASN indique que l'année 2023 a été marquée par le redémarrage de plusieurs réacteurs après le traitement de fissures dues à la corrosion sous contrainte. Elle juge l'état du parc « satisfaisant ». L'ASN souligne trois points : la nécessité d'anticiper les mesures pour prolonger l'exploitation des réacteurs (passage de 40 à 60 ans), les enjeux liés aux réacteurs innovants (SMR/AMR) et l'importance de maintenir des standards élevés de compétence et de rigueur industrielle dans la filière.

Que retenir de ce bilan ?

On peut souligner l'effort produit par EDF pour mettre en place des plans d'actions visant à améliorer le respect de l'environnement. Sur ce point, Penly se distingue positivement puisqu'elle se trouve au-dessus de la moyenne nationale. On relève également que les exploitants des deux centrales ont pris la mesure des contrôles et réparations réalisés dans le cadre du traitement de la corrosion sous-contrainte, avec des activités qui sont à présent « industrialisées ». Concernant Paluel, nous jugeons que les performances du site se trouvent dans la moyenne nationale des standards de sûreté.

Centrale nucléaire de Penly

✓ POINTS POSITIFS

1. **Sûreté nucléaire** : rigueur d'exploitation en progrès, se situe dans la moyenne nationale.
2. **Radioprotection** : en progrès avec la mise en place des pôles de compétence, une bonne gestion des risques de contamination et bonne tenue des chantiers.
3. **Maintenance** : fin réussie de la visite décennale du réacteur 1, et maîtrise des opérations de maintenance du réacteur 2.
4. **Protection de l'environnement** : résultats satisfaisants en gestion des déchets et amélioration dans la maîtrise des rejets de gaz appauvrissant la couche d'ozone.

 **POINTS D'AMÉLIORATION** : vigilance sur la qualité de la préparation des activités et des documents associés notamment aux activités d'exploitation courante (essais périodiques, lignages, etc.), progression dans la prise en compte des facteurs sociaux, organisationnels et humains.



Retrouvez le bilan complet sur le site de l'ASN ou en scannant ce qr code

DOSSIER

Distribution de comprimés d'iode, plan particulier d'intervention : des actions de prévention pour la sécurité des personnes

Ces mesures visent à assurer la protection de la population en cas d'accident nucléaire. voici ce qu'il faut retenir sur la **campagne de distribution des comprimés d'iode**.

Pourquoi organiser une campagne de distribution de comprimés d'iode ?

Cette campagne de distribution préventive est une des dispositions prévues dans le cadre des Plans Particuliers d'Intervention (PPI). Il s'agit d'un renouvellement des stocks afin de permettre à chacun de disposer de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire. Cette campagne s'adresse aux habitants, aux travailleurs, aux entrepreneurs, aux responsables d'établissements recevant du public (ERP), d'établissements scolaires... résidant dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires de Paluel et de Penly. Cette distribution 2024 est complémentaire de celle ayant déjà eu lieu en 2019, qui avait pour but d'approvisionner le public, entreprises et ERP situés dans un rayon de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires.

Posologie pour des comprimés de 130 mg

- **1/4** de comprimé : 0 à 1 mois
- **1/2** comprimé : 1 mois à 3 ans
- **1** comprimé : de 3 à 12 ans
- **2** comprimés : + de 12 ans (adultes et y compris les femmes enceintes)



Bon à savoir :

les comprimés d'iode même périmés sont encore efficaces. Leur date de péremption est passée de 7 à 10 ans.



Pourquoi est-il nécessaire d'avoir des comprimés d'iode chez soi ?

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être rejeté dans l'environnement. Respiré ou ingéré, il se fixe sur la glande thyroïde et augmente le risque de cancer. Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde en la saturant au préalable et en empêchant l'iode radioactif de s'y fixer. La posologie des comprimés d'iode dépend de l'âge de la personne. Il faut veiller à bien la respecter.

À quel moment doit-on prendre un comprimé d'iode ?

Il doit être pris lorsque le préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment précis. Pour alerter la population, tous les moyens (véhicules avec haut-parleur des collectivités, pompiers, gendarmes, Fr-Alert, automate d'appel en masse) seront mobilisés pour diffuser le message, relayé par les médias tels que la radio, la télé et les réseaux sociaux.

Quelle est l'efficacité de l'iode ?

L'efficacité de l'iode est de 24 heures et maximale en quelques minutes. Elle décline progressivement, pour n'être plus que de 50 % 6 heures après l'ingestion et de 7 % 24 heures après l'ingestion.

Où peut-on les retirer ?

Une fois la campagne officiellement lancée (à l'automne), les comprimés d'iode seront à retirer dans des pharmacies partenaires situées dans le périmètre de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires de Paluel et Penly. Il n'y a pas besoin de fournir de bon de retrait ni de justificatif de domicile pour les particuliers.



Parole d'expert

« Garder ses comprimés d'iode en attendant la nouvelle distribution »

« Fin juin, nous avons reçu une première dotation de comprimés que nous allons stocker en attendant le lancement de la campagne. De notre côté, nous allons communiquer auprès de nos clients sur cette distribution de comprimés d'iode, leur rappeler qu'il est important de les avoir sur soi en cas d'accident nucléaire. L'iode stable permet de protéger la thyroïde, d'éviter certains cancers. La population est plutôt réceptive et proactive. Certaines personnes nous ont ramené les boîtes de comprimés dont la date de péremption affichait septembre 2023 et se demandaient ce qu'ils pouvaient en faire. Nous leur disons de les garder en attendant la nouvelle campagne. »

Pharmacien à Cany-Barville

L'employeur doit effectuer également cette démarche pour ses salariés. Rappelons qu'un responsable d'ERP doit assurer la protection des personnes se trouvant dans l'établissement (article L. 4121-1 du Code du travail) en constituant des stocks d'iode pour les mettre à disposition de son personnel et de son public en cas d'accident nucléaire et en favorisant leur mise à l'abri.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'iode 127 est un élément stable présent dans les aliments comme le poisson ou encore le sel et le lait. Cet élément est d'ailleurs bon pour la santé : la thyroïde en a besoin pour fonctionner. En cas de carence, on risque de développer un goitre ou des nodules (gonflement au niveau de la thyroïde).

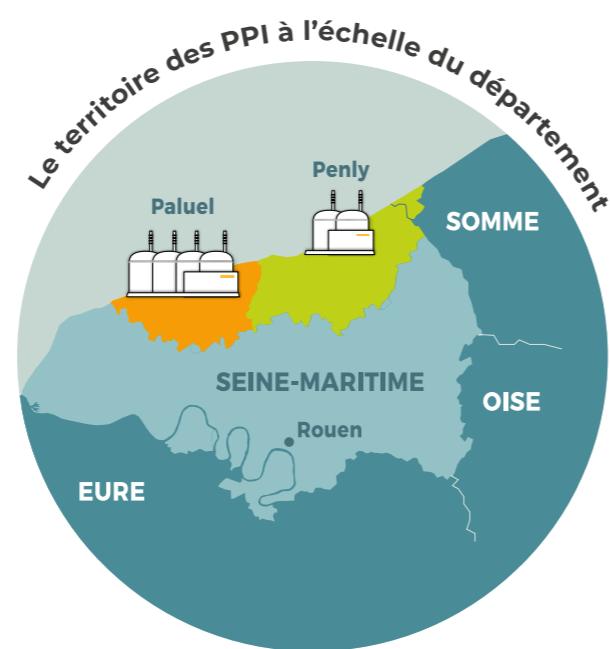


Plus d'informations : clin76.fr

DOSSIER

Les plans particuliers d'intervention (PPI) à la loupe

En cas d'alerte nucléaire, le PPI organise la réponse des pouvoirs publics (préfecture, forces de l'ordre, pompiers...) et accompagne la population en situation de crise. Si un événement se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur d'une centrale, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) départemental. Le PPI s'applique dans un périmètre de 0 à 20 km autour des installations de Paluel et de Penly. Dans ce rayon défini, les pouvoirs publics peuvent donner des consignes comme des ordres d'évacuation dans certaines communes ou des ordres de mise à l'abri. Le préfet peut aussi donner l'ordre de prendre des comprimés d'iode en cas de rejets radioactifs dans l'atmosphère.



Révision des PPI : soyez informés !

Utiles et instructifs, les PPI révisés sont à votre disposition en mairie pour consultation du public. Tous les 5 ans, ces documents sont mis à jour et intègrent les enseignements des exercices nucléaires. La révision de 2024 prendra ainsi en compte ceux qui ont eu lieu en 2021 à Penly et en 2022 à Paluel mais aussi le chantier EPR2 à Penly. La consultation publique et l'approbation finale sont prévues d'ici la fin de l'année, voire début 2025.



Prenez date !

LE 16 OCTOBRE À SAINT-VALÉRY EN CAUX!

Dans le cadre des journées nationales de la résilience (voir ci-dessous) la Clin organise une réunion publique, le mercredi 16 octobre, de 18h30 à 20h30, à la salle municipale de Saint-Valéry-en-Caux, 8bis boulevard Carnot. Le but de cette réunion est d'expliquer l'intérêt des PPI (et leur révision) et l'utilité des comprimés d'iode, 2 mesures mises en place par les pouvoirs publics en cas d'accident nucléaire. Elle sera animée par la Préfecture (Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile).

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Elle a lieu le 13 octobre et est calée sur la journée internationale de la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le but de ce label est de diffuser la culture du risque et de la résilience auprès des publics. Cela concerne tous les risques aussi bien naturels (inondations, feux de forêt) que technologiques (industriels et nucléaires).



BON À SAVOIR

À quoi sert une inspection inopinée ?

Deux inspections inopinées se sont déroulées en juin dernier au sein des centrales de Paluel et Penly. Deux membres de la Clin ont pu suivre celle de Paluel qui concernait le prélèvement des eaux. Impressions.

CONTEXTE

Les inspections inopinées sont essentielles pour s'assurer que la centrale respecte strictement les normes environnementales, minimisant ainsi les impacts potentiels sur l'écosystème. Elles garantissent notamment que chaque aspect de la gestion des eaux, des prélèvements à l'analyse en passant par le rejet, est surveillé et contrôlé en continu.

L'après-midi, trois autres contrôles ont été réalisés. D'abord un prélèvement sur la bâche 0KER. L'eau, stockée dans cette cuve, contenant des eaux radioactives du circuit primaire est analysée. Si la radioactivité est inférieure aux seuils réglementaires, elle peut être rejetée en mer. Ensuite le déshuileur qui stocke les hydrocarbures issus du fonctionnement de la centrale est inspecté. C'est lui qui garantit qu'aucun polluant ne soit rejeté dans l'environnement. Enfin, l'eau de refroidissement du réacteur (qui n'entre pas en contact avec la matière radioactive) est contrôlée pour s'assurer qu'elle respecte les normes de l'ASN. Cela passe par un prélèvement sur le puits de rejet en mer.

DÉROULÉ DE L'INSPECTION

Le matin, les agents de l'ASN et de l'IRSN ont effectué des prélèvements d'eau de mer, réalisés au niveau du piézomètre de la station de pompage en mer. « Cela permet de contrôler l'eau entrant dans le circuit de refroidissement du réacteur », précise Gaétan Lafforgue-Marmet, chef de division de l'ASN. Puis les eaux de pluie et de ruissellement, collectées, sont également testées pour vérifier leur qualité avant rejet. « Chaque prélèvement donne lieu à trois échantillons, dont un est analysé par EDF, un autre par l'ASN. Un 3^e est gardé comme témoin en cas d'ultime contrôle ».



L'avis des observateurs

Élodie Bridiers, technicienne au sein de la Clin et Benjamin Gorgibus, élu de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre

1/ Comment s'est passée cette inspection ?

E.B. : Nous étions sur place dès 8h et nous avons été sur le terrain de 10h à 17h. Nous avons pu faire le tour de la centrale. Ce jour-là, des salariés faisaient grève. Malgré le contexte un peu particulier, l'inspection s'est bien déroulée. Il était prévu que seuls les inspecteurs puissent accéder à la zone dans laquelle il pourrait y avoir de la radioactivité. En tant qu'observateurs, Mr Gorgibus et moi-même ne sommes pas allés en zone contrôlée.

B.G. : Tout était bien préparé : du briefing aux contrôles en passant par l'organisation des

prélèvements réalisés sur place manuellement ou par des automates.

2/ Que retenez-vous de la journée ?

E.B. : J'ai trouvé cette inspection intéressante et pédagogique. Nous avons eu la possibilité de poser des questions, même en tant qu'observateurs.

B.G. : Les inspecteurs de l'ASN et de l'IRSN effectuent leur mission avec transparence et indépendance. Le service d'EDF s'est montré très compétent et professionnel. Il a su apporter des réponses notamment lorsqu'il s'agissait d'expliquer comment il avait géré les effluents d'un incendie survenu au niveau d'un transformateur principal d'une unité de production.

ÇA S'EST PASSÉ

21 mars 2024 : atelier pour les chargés de mission des Cli

Organisé par l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN) en partenariat avec l'Association Nationale des Comités et des Commissions Locales d'Information (Anclli) et les Cli, à Fontenay aux Roses, l'atelier avait pour but de trouver des moyens de sensibiliser le public à la radioactivité et à la surveillance radiologique de l'environnement. Une des idées proposées était de faire participer le public à une campagne de prélèvement organisée par l'IRSN afin de d'acculturer le public sur les bonnes pratiques pour récolter des échantillons dans l'environnement.



27 mai 2024 : concertation publique sur le 4^e réexamen périodique des centrales nucléaires de 1300 MW

Cette concertation organisée par le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTSN), l'ASN, l'IRSN et EDF, avec la participation de la Clin avait pour objectif de présenter les améliorations de sûreté des réacteurs nucléaires, après leur 4^e contrôle technique (à l'approche de leurs 40 ans). L'autre objectif était de recueillir l'avis du public sur la poursuite de fonctionnement des centrales au-delà des 40 ans. 80 personnes ont participé à ce rendez-vous, ont pu poser leurs questions et donner leurs avis.



**Du 3 au 15 avril 2024 :
voyage d'étude de l'Ancli au Japon**



Afin d'étudier le retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima-Daiichi, l'Association nationale des comités et commissions locales d'information et des membres de la Clin Paluel Penly dont le président Mr CHAUVENSY et Mme LOZAY, membre du collège des organisations syndicales, se sont rendus au Japon. Ils ont rencontré les populations locales, les représentants de l'État, des maires des communes riveraines de la centrale et les exploitants. Ils ont aussi pu visiter la centrale ainsi qu'un site d'entreposage des déchets. Cette rencontre va donner lieu à un compte-rendu, une présentation ayant déjà été réalisée en juin pendant l'assemblée générale de l'Anclli.

18 avril 2024 : commission technique sur le 4^e réexamen périodique des centrales de 1300MW

Au programme de cette réunion : présenter le 4^e réexamen périodique des centrales de Paluel et Penly aux membres de la Clin ; à savoir le contrôle technique à l'approche de leur 40 ans d'exploitation et les modifications techniques que cela entraîne. Après chaque présentation, les membres pouvaient poser leurs questions au maître d'ouvrage sur les points de surveillance examinés à l'occasion de la 4^e visite décennale. Un point particulier traitant du phénomène de corrosion sous contrainte affectant le réacteur 2 de Paluel avait été rajouté à l'ordre du jour. C'est lors d'une visite partielle que ce phénomène avait été découvert.

27 juin 2024 : présentation de la Clin devant la communauté de communes de la Côte d'Albâtre



Le but : faire connaître la Clin
auprès des élus des communautés
de communes qui sont dans le
périmètre PPI (Plans Particuliers
d'Intervention) des centrales
nucléaires de Paluel et Penly.
De prochains rendez-vous auprès
d'autres collectivités sont prévus.